



**Programme des
Nations Unies
pour
l'environnement**



Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/41/Corr.1
16 novembre 1999

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Vingt-neuvième réunion
Beijing, 24-26 novembre 1999

PROPOSITION DE PROJETS : MEXIQUE

1. Remplacez le paragraphe 3 de la page 4, et le paragraphe 4 de la page 5 de la rubrique Observations du Secrétariat par ce qui suit :

3. Le Secrétariat et le PNUD ont terminé leurs discussions sur la société de services et de conseils Comsisa, notamment son admissibilité à recevoir un appui financier, son équipement de base et les améliorations technologiques possibles. La somme de 105 000 \$US a été convenue pour ce volet du projet. Cette somme tient compte de la déduction convenue pour la mise à niveau technologique. Ce coût a été calculé comme suit :

Modification du mélangeur existant	10 000 \$US
Nouveau mélangeur pour les formules ISF	40 000 \$US
Distributeur d'évaluation	30 000 \$US
Appareil de mesure du coefficient K	5 000 \$US
Transfert technologique, essais et formation	20 000 \$US
TOTAL	105 000 \$US

4. Toutes les entreprises du groupe sont admissibles à une subvention pour l'adaptation ou le remplacement des machines existantes, ou l'achat de nouvelles machines, dans le cas des procédés manuels. Le coût du remplacement des machines et de l'adaptation des machines existantes est convenu. Les surcoûts d'investissement des entreprises participantes seront présentés dans le document de projet au montant de 385 500 \$US et de 38 550 \$US pour les imprévus.

2. Insérez les mots «évalué à 3,68 \$US/kg» après le mot «HCFC-141b», à la troisième ligne du paragraphe 5 de la page 5, sous la rubrique Observations du Secrétariat.